



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

**DU 17 AVRIL 2008**

**PROCES-VERBAL**

**RENOUVELLEMENT TRIENNAL 2008**

**Sont absents ou représentés :**

- M. Jean-Pierre MANGIAPAN (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Eric PAUGET (pouvoir donné au Dr ROUX)
- M. Henri REVEL (pouvoir donné à M. NEGRE)

L'an deux mille huit, le 17 avril, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée au renouvellement triennal.

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la présidence de M. Christian ESTROSI qui, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, propose de désigner M. TABAROT, en qualité de secrétaire de séance pour procéder à l'appel des membres.

M. Philippe TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général et déclare que le quorum est atteint.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

Avant d'aborder notre deuxième réunion concernant le renouvellement triennal, je souhaite que nous approuvions le procès-verbal sommaire de la réunion d'installation du 20 mars 2008.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

Je vous rappelle que, lors de cette réunion, nous avons adopté la composition de la commission permanente qui comprend notamment quinze vice-présidents et sept chargés de mission, et je veux maintenant vous indiquer les attributions que j'ai confiées à chacun d'entre eux.

**Vice-présidents :**

- M. Charles-Ange Ginésy : montagne, agriculture, contrat de plan
- M. Alain Frère : art et culture
- M. Henri Leroy : sécurité
- M. Lionnel Luca : écologie et développement durable
- Mme Colette Giudicelli : finances, administration générale
- M. Jean-Pierre Leleux : aide aux collectivités

- M. Louis Nègre : aménagement du territoire
- M. René Vestri : façade maritime
- Dr Georges Roux : éducation
- M. Jean Thaon : routes
- M. Philippe Tabarot : santé et solidarités
- M. Honoré Colomas : logement
- M. Jean-Pierre Mascarelli : développement économique
- M. Gilbert Mary : coopération transfrontalière
- M. Patrick Cesari : relations internationales

### **Chargés de mission**

- Me José Balarello : renouvellement urbain
- Pr Bernard Asso : enseignement supérieur, recherche et pôle image et cinéma
- M. Michel Rossi : bâtiments départementaux
- M. Gaston Franco : tourisme, forêt et, sur proposition de Lionnel Luca, une subdélégation au développement durable
- M. Maxime Coulet : schéma départemental des déchets
- M. Jean-Pierre Mangiapan : insertion
- M. Jean-Auguste Icart : déplacements

Je vous propose en outre de confier une mission spécifique au professeur René GILLY pour les anciens combattants et les affaires militaires, ainsi qu'à M. Patrick TAMBAY pour la sécurité routière.

Pour la poursuite de nos travaux, je vous propose d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit, pour le premier d'entre eux, de notre règlement intérieur.

## **1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**M. Le Président.**- Il est apparu nécessaire de procéder à certaines modifications de notre règlement concernant notamment le nombre de commissions internes ainsi que leur intitulé, pour tenir compte de la modernisation de notre organisation administrative et comptable mise en place en 2006.

L'intitulé des dix commissions permanentes répond donc à cette nécessaire adaptation.

Il s'agit de :

- la commission des finances, administration générale et moyens ;
- la commission santé, personnes âgées, insertion, politique de la ville ;
- la commission multi-modalité : des routes, ports, transports, déplacements AOT, sécurité ;
- la commission développement local, aménagement du territoire, logement ;
- la commission de l'écologie et du développement durable ;
- la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, vie étudiante et de la recherche ;
- la commission des arts et de la culture ;
- la commission des sports et de la jeunesse ;
- la commission économie, tourisme ;
- la commission montagne, agriculture, forêt, contrat de plan et coopération transfrontalière.

Par ailleurs, quelques adaptations mineures ont été effectuées pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires. Je précise également que ce nouveau règlement intérieur a été soumis à tous les groupes politiques afin de prendre en compte, comme je m'y étais engagé, leurs propositions.

J'espère, mesdames et messieurs les élus, que le travail énorme qui a été fourni entre mon cabinet, moi-même et les services de notre administration autour du préfet Pierre BAYLE pour les services et de Jean-Robert LEFEVRE pour mon cabinet, a permis d'arriver à un résultat satisfaisant, en tenant compte des répartitions territoriales, des compétences des uns et des autres, même s'il ne l'est pas toujours à 100 %. Grâce à cette concertation à laquelle j'ai tenu, j'ai voulu en même temps faire le choix de l'efficacité pour que nous puissions ainsi avoir l'énergie nécessaire de continuer à relever des défis importants tels que ceux que nous avons relevés ces dernières années et qui ont plutôt, semble-t-il, donné satisfaction à nos administrés.

Conformément à l'article L.3121-8 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de procéder à l'adoption du règlement intérieur tel qu'il vous est proposé, sauf à ce qu'il y ait des interventions préalables.

M. ALLEMAND, vous avez la parole.

**M. ALLEMAND.- M. le Président, dans ce règlement intérieur que vous proposez au vote des élus, figure une disposition dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'est pas banale. Il s'agit de l'article 44 où vous proposez d'abaisser le seuil pour constituer un groupe politique à deux élus. C'est peu. Seule la Côte d'Or a fait mieux que vous puisque le nouveau président du conseil général UMP a abaissé le seuil des groupes politiques à un élu. C'est bien normal puisqu'il s'agissait là-bas de récompenser une trahison. Ici, vous avez fixé le seuil à deux. J'ai pourtant bien compté : trois élus communistes, six élus socialistes et apparentés. Alors je me suis étonné, j'ai cherché à comprendre, et j'ai compris.**

**M. le Président, je ne suis pas en colère. En prenant cette initiative, vous venez de contribuer à effectuer aux yeux de l'électorat de gauche niçois une nécessaire clarification. C'est aujourd'hui grâce à vous, M. le Président, que les électeurs de gauche vont enfin comprendre qu'ils ont été floués parce que l'objectif de l'abaissement de ce seuil à deux est de permettre à M. et Mme MOTTARD de pouvoir constituer un groupe politique à eux seuls, avec tous les moyens y afférents. Vous venez d'accorder à un couple qui a trahi la gauche, donc servi vos intérêts, la possibilité de constituer un groupe politique.**

**Décidément, vous êtes encore bien le premier. Premier à être à la fois maire, président du conseil général et, demain, président d'une communauté d'agglomération ; premier à vous dispenser d'un débat d'orientations budgétaires, en mairie, pas ici. Désormais, premier président du conseil général à favoriser le regroupement familial pour construire un groupe politique.**

**Aujourd'hui, chaque électeur de gauche niçois va comprendre pourquoi je n'ai pas fusionné entre les deux tours, parce que M. MOTTARD n'avait qu'une obsession : faire perdre la gauche. Nous savons désormais pourquoi il n'a pas appelé clairement à un désistement républicain en faveur de la liste « Changer d'ère » comme c'est la tradition à gauche : tout simplement parce que, dans cette élection, il était votre allié objectif. L'abaissement de ce seuil à deux représente leur récompense pour services rendus.**

**Vous avez pris vos responsabilités, cette manipulation ne vous grandit pas. C'est de la petite politique politicienne et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce règlement intérieur.**

**M. Le Président.**- D'habitude je parle après tout le monde, là je me permets d'intervenir maintenant, même si je me réserve le droit de parler après votre intervention M. MOTTARD. Pour n'importe lequel d'entre vous, sur n'importe quel banc, M. ALLEMAND, je n'accepterai jamais que l'on porte des attaques personnelles comme vous venez de le faire. C'est inadmissible.

Dans une démocratie comme la nôtre où Mme BOY-MOTTARD et M. MOTTARD, conformément aux règles et aux lois de notre pays, dans un mode d'élection où l'on est élu par les électeurs d'une circonscription électorale et non pas à la proportionnelle, ont chacun leur légitimité. Vos procédés, par vos sous-entendus, marquent tout simplement un manque de respect à l'égard de tous les électeurs de ce département. Désormais, ils savent qu'il y a en vous un élu du peuple capable de faire des amalgames à l'égard de n'importe qui, quel que soit le camp idéologique auquel il appartient.

Chacun a le droit de défendre ses valeurs et ses convictions, mais pas sur ce terrain-là. Je crois que vous vous êtes, par ces simples propos, totalement discrédité et vous avez enlevé toute force à votre intervention.

Je voulais le dire parce que je ne l'accepterai jamais pour quiconque dans cette assemblée et je serai autant capable demain, si l'un des membres de ma majorité s'en prenait à un seul de votre groupe avec les termes que vous venez d'utiliser, de lui faire remarquer que ce n'est pas acceptable. Je le fais à votre égard concernant des membres d'une famille politique à laquelle ils ont appartenu et qui était, me semble-t-il, il y a quelque temps de cela, la même que la vôtre.

M. MOTTARD, je vous donne la parole.

**M. MOTTARD.**- Merci, M. le Président.

Pour répondre très tranquillement à ce qui est un acharnement obsessionnel de M. Patrick ALLEMAND à mon égard depuis plusieurs années, mais je pense que cela n'intéresse pas tellement l'assemblée départementale, je voudrais simplement dire que des élus conseillers généraux qui n'appartiennent pas à un groupe sont quasiment réduits au silence puisqu'il n'y a bien sûr aucun moyen matériel, même au niveau de l'expression et de la prise de parole. Or, le rêve de M. ALLEMAND est-il de réduire au silence les gens qui ne pensent pas comme lui ou pas tout à fait comme lui ?

Je dirai que cela révèle le comportement de M. Patrick ALLEMAND dans le cadre démocratique qui est le nôtre, le jour où il aura à assumer de vraies responsabilités.

Je n'ai rien d'autre à rajouter parce tout ce qui est outrancier est excessif.

**M. Le Président.**- Merci, M. MOTTARD.

En tout cas c'est le choix de la majorité de vous proposer ce règlement intérieur pour lequel, effectivement, vous pouvez me reprocher de laisser la libre expression possible dans cet hémicycle à tous ceux qui ont une légitimité. C'est le moyen que nous avons trouvé. Vous savez, M. ALLEMAND, si nous avions fixé à trois le nombre minimum, puisque je vous rappelle que le groupe communiste comptait quatre membres et n'en compte plus que trois, imaginons un seul

instant que M. MOTTARD et Mme BOY-MOTTARD fassent toujours partie de votre groupe et que je vous propose un règlement intérieur qui porte de quatre à trois le minimum pour pouvoir former un groupe, sans doute auriez-vous réagi de la même manière.

**M. ALLEMAND.- Certainement pas.**

**M. Le Président.-** Ah ! On voit donc bien que votre intervention est purement personnelle et politicienne.

**M. ALLEMAND.- Non, j'ai le plus grand respect pour les partis politiques.**

**M. Le Président.-** Ce n'est qu'un problème de règlement de comptes entre vous.

**M. ALLEMAND.- Une clarification.**

**M. Le Président.-** Vous avez offert le spectacle d'un règlement interne à la gauche qui ne concerne pas notre majorité. Nous voulons rester au-dessus de la mêlée parce que c'est comme cela que les élus de tout le département des Alpes-Maritimes agissent au quotidien, je le rappelle. A cet égard, tous ceux qui ont une légitimité dans ce département doivent avoir droit à la parole dans cet hémicycle. Nous y avons été attentifs et vous venez de me prouver, par cette simple réponse, que votre attitude est purement partisane et politicienne, non pas à l'intérieur de ce qui peut faire la différence entre la droite et la gauche dans le département des Alpes-Maritimes, mais à l'intérieur de la gauche.

On comprend maintenant pourquoi, là où M. MOTTARD avait obtenu 3 000 voix de moins que M. PEYRAT en 2001, vous avez obtenu 10 500 voix de moins que moi aux dernières élections municipales : c'est que la gauche a vraiment reconnu en vous le diviseur de la gauche dans le département des Alpes-Maritimes.

Je mets maintenant aux voix le vote du règlement intérieur.

Qui s'oppose ?

Opposition de M. ALLEMAND, de Me CONCAS qui, en matière d'alliances d'ailleurs, a bénéficié du soutien de l'extrême-droite pour pouvoir siéger dans cet hémicycle, de M. CUTURELLO et de Mme GOURDON.

**M. CUTURELLO.- M. le Président, dans le règlement intérieur il est écrit qu'il n'y a pas de commentaire pendant les votes. Respectez le règlement intérieur.**

**Me CONCAS.- Ce que vous venez de dire est bien sûr noté par la sténotypiste ?**

**M. Le Président.-** Mais bien sûr.

**Me CONCAS.- Ah oui, ne me refusez pas ce cadeau !**

**M. Le Président.-** Bien sûr. Je ne vous refuse pas ce cadeau. Je note donc quatre oppositions. C'est un cadeau que vous avez fait aussi à vos électeurs, je vous signale.

**Me CONCAS.- Ça, vous l'expliquerez à votre ami.**

**M. Le Président.**- C'est un cadeau que vous avez fait à vos électeurs. Vous savez, nous faisons nos choix toujours dans nos alliances de tolérance et d'ouverture avec des gens fréquentables.

**Me CONCAS.**- Je suis désolé de vous obliger à siéger encore alors que vous n'aviez pas prévu de le faire !

**M. Le Président.**- Il y a donc quatre oppositions et une abstention de M. VINCIGUERRA. Les autres votent-ils favorablement ?

*Le règlement intérieur du conseil général, mis aux voix, est adopté à la majorité (4 voix contre du groupe socialiste, 1 abstention de M. Vinciguerra).*

J'ai reçu quatre propositions de constitution de groupe :

- le groupe « Alpes-Maritimes ensemble » : 40 membres
- le groupe socialiste et apparentés : 6 membres
- le groupe « Gauche autrement » : 2 membres
- le groupe communiste : 3 membres

Je vais maintenant procéder à l'élection des membres des différentes commissions prévues par la loi à la représentation proportionnelle.

Conformément aux rapports qui vous ont été adressés et aux textes applicables, je vous propose de procéder aux désignations suivantes :

## **2. COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**M. Le Président.**- Il s'agit d'élire dix conseillers généraux titulaires et élus suppléants ainsi que la représentante du président du conseil général.

Sont élus à l'issue du scrutin :

### **Titulaires**

- |                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| - M. Thierry GUEGUEN | - M. Henri LEROY                  |
| - M. Gilbert MARY    | - M. Louis NEGRE                  |
| - Mme Anne SATTONNET | - M. Gérard SPINELLI              |
| - M. Patrick TAMBAY  | - M. Jean THAON                   |
| - M. Noël ALBIN      | - <b>Mme Marie-Louise GOURDON</b> |

### **Suppléants**

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| - M. Fernand BLANCHI       | - M. Joseph CALZA   |
| - M. Charles-Ange GINESY   | - M. David LISNARD  |
| - M. Gérard MANFREDI       | - Dr Georges ROUX   |
| - M. Philippe TABAROT      | - M. Robert VELAY   |
| - <b>M. Paul CUTURELLO</b> | - M. Jacques VICTOR |

Et Mme Colette GIUDICELLI en tant que représentante du président du conseil général.

### 3. COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

**M. Le Président.**- Il s'agit d'élire sept conseillers généraux titulaires et sept élus en surnombre. Le vote a lieu sur des listes complètes sans adjonction ou suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Sont élus à l'issue du scrutin :

**En qualité de titulaires :**

- M. Christian ESTROSI
- M. Louis NEGRE
- M. Jean THAON
- M. Francis TUJAGUE
- M. Gilbert MARY
- M. Philippe TABAROT
- M. René VESTRI

**En qualité d'élus en surnombre :**

- M. Olivier BETTATI
- M. Patrick CESARI
- Dr Georges ROUX
- **Mme Marie-Louise GOURDON**
- M. Joseph CALZA
- M. Lionnel LUCA
- Mme Anne SATTONNET

### 4. COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

**M. Le Président.**- Il s'agit d'élire le représentant du président du conseil général, cinq conseillers généraux titulaires et cinq conseillers généraux suppléants.

A l'issue du scrutin, sont élus à la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public :

**En qualité de titulaires :**

- M. Thierry GUEGUEN
- M. Louis NEGRE
- **M. Paul CUTURELLO**
- M. Gérard MANFREDI
- M. Noël ALBIN

**En qualité de suppléants :**

- M. Éric PAUGET
- M. Robert VELAY
- **M. Jean-Raymond VINCIGUERRA**
- Mme Anne SATTONNET
- M. Auguste VEROLA

Mme Colette GIUDICELLI représentant le président du conseil général.

**5. ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU SEIN DU COMITÉ DE DÉLIMITATION DES SECTEURS D'ÉVALUATION, DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ÉVALUATIONS CADASTRALES ET DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

**M. Le Président.**- En ce qui concerne le comité de délimitation des secteurs d'évaluation, il s'agit d'élire quatre conseillers généraux titulaires et quatre conseillers généraux suppléants.

A l'issue du scrutin, sont élus :

**En qualité de titulaires :**

- M. Patrick CESARI
- M. René VESTRI
- M. Thierry GUEGUEN
- **M. Paul CUTURELLO**

**En qualité de suppléants :**

- M. David LISNARD
- M. Jean THAON
- Mme Anne SATTONNET
- **M. Patrick ALLEMAND**

En ce qui concerne la commission départementale des évaluations cadastrales, il s'agit d'élire quatre conseillers généraux titulaires et quatre conseillers généraux suppléants.

A l'issue du scrutin, sont élus :

**En qualité de titulaires :**

- Me José BALARELLO
- M. Noël ALBIN
- M. Gérard MANFREDI
- **M. Jean-Raymond VINCIGUERRA**

**En qualité de suppléants :**

- M. Olivier BETTATI
- M. Jean THAON
- M. Éric PAUGET
- **Mme Marie-Louise GOURDON**

Enfin, en ce qui concerne la **Commission départementale des impôts directs locaux**, il s'agit d'élire deux conseillers généraux titulaires et deux conseillers généraux suppléants.

A l'issue du scrutin auquel il est procédé, sont élus :

**En qualité de titulaires :**

- M. Henri REVEL
- M. Henri LEROY

**En qualité de suppléants :**

- M. Olivier BETTATI
- M. Lionel LUCA

**6. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

**M. Le Président.**- L'article 119 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose que le conseil d'administration du SDIS comprend vingt-deux membres, le nombre de sièges attribué au Département étant de quatorze.

Conformément aux dispositions de l'article L.1424-24 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose donc de désigner les quatorze conseillers généraux titulaires et leurs suppléants.

A l'issue du scrutin auquel il est procédé, sont élus :

**En qualité de titulaires :**

M. ESTROSI  
Pr ASSO  
M. BETTATI  
M. GINESY  
M. LEROY  
M. MANFREDI  
M. MANGIAPAN  
Dr MORANI  
M. NEGRE  
M. ROSSI  
M. THAON  
M. VESTRI  
**Mme GOURDON**  
M. TUJAGUE

**En qualité de suppléants :**

M. BLANCHI  
M. CALZA  
M. CESARI  
M. GUEGUEN  
Mme GIUDICELLI  
M. GUMIEL  
M. LELEUX  
M. LISNARD  
M. VELAY  
M. PAUGET  
Mme SATTONNET  
M. TAMBAY  
**M. VINCIGUERRA**  
M. LORENZI

**7. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS**

**M. Le Président.**- Je vous propose de procéder à ces désignations.

Avant de passer au vote, je vous confirme que si quelque chose avait été oubliée ou s'il fallait faire quelques adaptations à ces désignations, je donne des consignes pour que cela soit effectué, bien sûr avec l'accord des conseillers généraux concernés.

Les présidents de groupe, avec lesquels un important travail concernant ces désignations a été effectué, ont reçu préalablement des documents qui répertorient les désignations que moi-même, en qualité de président du conseil général, j'ai accordées, sur lesquelles il n'y a pas de vote, les désignations à plus de cinq cents organismes et commissions auprès desquels vous représenterez le conseil général soit en qualité de titulaires, soit en qualité de suppléants, et enfin les désignations à la proportionnelle qui ont fait l'objet de rapports spécifiques sur lesquels vous vous êtes déjà prononcés.

J'ai demandé à mon cabinet et au service de l'assemblée d'être à la disposition de tous les élus, anciens ou nouveaux, pour prendre en compte vos souhaits. La majeure partie de vos demandes ont

été satisfaites avec le souci de veiller à une équitable représentation de toutes les tendances politiques de notre assemblée, de la représentation de chaque canton, également des domaines de compétence que chacun d'entre vous sera amené à traiter.

C'est une lourde tâche qui vous attend pour représenter notre institution et je souhaite que chacun de vous s'implique pleinement ou fasse appel à son suppléant désigné par l'Assemblée pour le remplacer en cas d'empêchement.

Par rapport à la très longue liste remise à chacun et discutée avec les représentants des groupes politiques, y a-t-il des observations préalables ?

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de procéder à ces désignations.

L'assemblée départementale procède à la désignation des conseillers généraux amenés à représenter le Département auprès des divers organismes et commissions.

## **8. RÉGIME INDEMNITAIRE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX**

**M. Le Président.**- Je vous rappelle que l'article L.3123-15-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que lorsque le conseil général est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les trois mois suivant son installation.

S'il n'y a pas d'observation, je mets donc aux voix le rapport qui vous a été transmis sur le régime indemnitaire.

*Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Enfin je vous propose d'examiner les deux derniers rapports inscrits à l'ordre du jour de notre séance.

## **9. TRANSFERT DE DOMANIALITÉ ET PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DU FLEUVE VAR**

**M. le Président.**- Je passe la parole, puisque j'ai eu des demandes d'intervention, trois minutes au groupe communiste, trois minutes au groupe socialiste et apparentés et deux minutes à « gauche autrement ».

Qui prend la parole ?

**M. TUJAGUE.**- Merci M. le Président.

Nous voterons favorablement sur ce rapport qui constitue une décision très importante pour l'avenir et pour notre assemblée dans la mesure où nous prenons en charge tout l'aménagement futur du Var.

Malgré tout, ma première observation porte sur le fait que ce transfert de domanialité s'accompagnera également d'un transfert de charges. Il faudra donc veiller de façon particulière à ce que l'État nous accompagne au plus haut niveau possible pour les aménagements qui seront certainement réalisés et qui seront d'une ampleur exceptionnelle.

La deuxième observation est une question ou une réflexion ouverte, si vous en êtes d'accord.

Dans ce département la Siagne dispose d'une structure de gestion du fleuve ainsi que le Paillon pour lequel il existe un contrat de rivière : les Paillons et la Banquière. Ne faut-il pas à l'avenir réfléchir de manière à ce que le département intervienne de la même façon, ou joue le même rôle, ou un rôle équivalent pour ces fleuves que j'ai évoqués ?

Il y en a peut-être d'autres, peut-être la Cagne, je ne sais pas. En tout cas il y a la Siagne, le Paillon, le Var qui ont fait l'objet de contrats de rivière et de plans d'aménagement.

Telles sont les observations que nous voulions faire.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Pour le groupe socialiste, M. CUTURELLO a la parole.

**M. CUTURELLO.**- **M. le Président, initialement il était prévu que ce soit notre collègue Antoine DAMIANI qui intervienne sur ce dossier, mais des obsèques l'ont obligé à quitter notre séance. Je vais donc vous faire part de l'intervention qu'il avait prévu de faire au nom de notre groupe.**

**M. le Président, mes chers collègues, le transfert de domanialité et le programme d'actions pour la prévention des inondations du fleuve Var est un dossier qui intéresse notre collègue au plus haut point, ne serait-ce que parce qu'il concerne, entre autres territoires, directement celui dont il est l'élu.**

**Contrairement à ce qui a pu être allégué lors de la première séance de cette nouvelle mandature, ne voyez pas dans les propos qui vont suivre de démarche particulière ni quelque ambition personnelle que ce soit.**

**Il est temps, M. le Président, de prendre à bras-le-corps la gestion du fleuve Var. Le Var, un fleuve impétueux que notre collègue nomme « Fregoli » dans les moments où il veut se montrer drôle, une allusion à cet artiste italien de music-hall du 19<sup>e</sup> siècle prompt à se transformer en un temps record lors de ses spectacles. Le Var, lui, est capable de se transformer en torrent belliqueux à la vitesse du vent et, dès lors, d'agresser dangereusement les hommes et la nature.**

**L'exploitation intempestive des matériaux du Var, l'aménagement irréfléchi des seuils ont créé des risques et, aujourd'hui, menacent même la nappe phréatique ; en clair, les ressources en eau pour plusieurs centaines de milliers d'usagers.**

**Je fais partie, dit-il, de ceux qui regrettent le désengagement croissant et continu de l'État. Dans ce dossier qui relève de sa compétence régaliennne, on le constate amèrement, d'autant que ce désengagement ne s'accompagne pas toujours d'un transfert substantiel de moyens. Reste que nous estimons que la prise en charge de la domanialité, par le conseil général, est nécessaire si nous voulons agir radicalement et rapidement.**

**Les premiers travaux envisagés : le renforcement de la digue du plan d'eau du Broc, le renforcement du seuil n° 7, l'abaissement des seuils 8, 9 et 10, la protection des berges (nous arrêtons là l'énumération) favorisent un écoulement endogène des eaux du fleuve et permettent de prévenir au mieux les risques d'inondation.**

Et puis, en raison de l'opération d'intérêt national pour laquelle notre collectivité va s'impliquer, je vois dans ce transfert une incontestable cohérence dans l'action qu'elle entend mener.

Cela dit, M. le Président, les services de l'État s'apprêtent à publier le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), faisant fi de nos initiatives prochaines visant à pallier ces risques. Comme dans d'autres secteurs en bordure du fleuve, la zone industrielle de Carros Le Broc, la zone artisanale, le foncier encore disponible pour son extension risquent d'être en très grande partie impactés par ce plan et cela va se traduire par une impossibilité de développement, par toute impossibilité de reconstruire une usine éventuellement frappée par un sinistre.

Notre collègue s'interroge s'il ne va pas compromettre la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national tant les contraintes sont fortes. Aussi, il paraît important à notre collègue de demander à M. le Préfet de surseoir à la signature de l'arrêté du PPRI, de tenir compte du présent programme d'actions pour la prévention des inondations du fleuve Var et, dès lors, d'assouplir sa position, laquelle en l'état actuel des choses, se traduit par un gel d'espaces stratégiques en matière de développement industriel.

**M. Le Président.**- Très bien. M. VINCIGUERRA, je n'avais pas de demande de parole de votre part mais je vais vous la donner. Je passe d'abord la parole à « gauche autrement ».

**M. MOTTARD.**- L'avantage et l'inconvénient de parler en troisième c'est que les arguments ont déjà été utilisés. Je souscris tout à fait à ce qu'a dit M. TUJAGUE, notamment sur la question du transfert des charges, et je n'ai rien à rajouter.

**M. Le Président.**- Très bien. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Je vais essayer de faire vite pour faire clair. Que nous reprenions en charge l'aménagement de la vallée du Var, on peut s'en plaindre comme on peut s'en féliciter. S'en plaindre parce qu'effectivement le concours de l'État apparaît une absolue nécessité, mais que nous nous occupions de nos affaires, finalement je trouve que ce n'est pas plus mal, pour parler simple.

Deuxièmement, la concomitance de l'opération d'intérêt national plaine du Var et de la parution imminente du PPRI représente une opportunité d'affirmer qu'il faut établir des hiérarchies. Ce qui me paraît urgentissime c'est que le PPRI sorte, s'applique et s'impose, quelles qu'en soient les conséquences, car il s'agit de protection de vies humaines, notamment en aval de ce torrent, car c'est un collecteur de torrents et rien d'autre.

Ensuite, les aménagements ne doivent être conçus que comme des mesures d'accompagnement de la gestion de la capacité à produire des crues de ce fleuve. Ces aménagements doivent tenir compte du fait qu'empêcher totalement toute expansion du fleuve est une opération impossible.

Il est donc nécessaire d'abord de réfléchir à ce que l'on peut faire en matière de remise en ordre de la vallée du Var dans le cadre de l'OIN et ensuite de voir quels aménagements permettront au fleuve de fonctionner à peu près normalement dans la plupart des cas, tout en lui laissant la possibilité de s'étendre au cas où ce serait nécessaire, sans mettre en cause la vie des gens et sans mettre en place des systèmes durs de contention qui, de toute façon, un jour ou l'autre, céderont et s'écrouleront.

**Cette hiérarchie des priorités ne doit pas se faire en fonction des implantations que l'on veut avoir dans la plaine du Var mais en fonction de la gestion d'un fleuve qui est difficilement prévisible et peu gérable. Encore une fois, je le répète : il faut prévoir les moments où l'on ne pourra pas s'opposer à l'expansion de ce fleuve.**

**M. Le Président.**- C'est un dossier important pour notre première séance et, ce qu'il y a d'intéressant, c'est d'examiner la position des uns et des autres.

D'abord, je le dis, M. CUTURELLO, parce que j'imagine que ce que vous avez exprimé au nom de M. DAMIANI est partagé par l'ensemble de votre groupe, c'est une attitude totalement irresponsable.

Quand je dis « l'ensemble de votre groupe », ce n'est pas tout à fait le cas puisque M. VINCIGUERRA fait partie de votre groupe mais il a une position fondamentalement opposée à la vôtre, et je partage à 100 % ce qu'il vient de dire. Je regrette d'ailleurs bien souvent que vous n'apparteniez pas à notre groupe, M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- **Il n'y a pas de conditions à cette appartenance, M. le Président, je n'y mets aucune condition, cette appartenance est simplement impossible, comme endiguer le fleuve Var, c'est tout.**

**M. Le Président.**- Oui, mais en tout cas c'est ce que j'aime dans le débat parce que de toute évidence, dans ces domaines-là, vous avez une expertise dont je me suis, ainsi que l'ensemble des élus, souvent inspiré et que je n'ai jamais contestée.

On voit qu'à l'intérieur d'un même groupe il y a une attitude tout à fait irresponsable de demander à surseoir à la mise en œuvre d'un PPRI, c'est-à-dire prendre le risque que des milliers de vies humaines soient remises en cause, parce que c'est ce qui peut se passer demain si l'on a une crue centennale. Vous affirmez : pas de problème, on aura balayé des dizaines, des centaines de vies humaines, c'est notre choix politique. Je vous félicite, c'est bien, c'est responsable ! Et, à l'intérieur du même groupe, M. VINCIGUERRA dit, conformément à la position qui est celle de la majorité, qu'il est urgent de mettre en œuvre le PPRI parce que nous sommes soucieux de la protection des populations et donc bien évidemment nous ne demanderons pas au Préfet de surseoir à la mise en œuvre de ce PPRI.

C'est bien pour cela, et vous avez raison M. TUJAGUE, tout comme M. MOTTARD qui s'est associé à votre demande, et encore plus M. VINCIGUERRA qui a développé cette vision globale qu'est la nôtre, que notre majorité défend la publication du PPRI, le transfert de domanialité et en même temps la publication de l'Opération d'Intérêt National.

Tout cela se déroule dans un contexte plus favorable : il faut être lucide, tant que l'État à lui seul avait cette charge de domanialité, le risque était grand de voir l'attentisme se poursuivre pendant dix, quinze ou vingt ans encore comme c'était le cas depuis vingt à trente ans. Nous avons enfin obtenu ce transfert de domanialité en même temps que la publication de notre Opération d'Intérêt National et en même temps que le Préfet s'apprête à rendre opérationnel le PPRI. Nous avons donc les outils nécessaires justement pour pouvoir protéger nos populations, nous conformer au PPRI et apporter des réponses concrètes à ceux qui se désespèrent notamment en matière de droits à bâtir, d'aménagement de la plaine du Var, etc...

Par ailleurs, je veux vous dire qu'il n'y a pas que la question de la protection que nous allons enfin pouvoir initier et pour laquelle des mesures immédiates sont prises, notamment avec le PAPI.

En effet, je veux vous rappeler que sur le PAPI le lancement des travaux est d'ores et déjà acté et l'enveloppe s'élève à 23 M€ hors taxes avec une contribution de l'État à hauteur de 9,5 M€, du conseil général de 5,5 M€, du conseil régional - je l'en remercie - de 2,8 M€, de l'Agence de l'eau de 1,3 M€ et des autres maîtres d'ouvrage (communauté d'agglomération, communes, Coteaux d'Azur...) de 4 M€. C'est ainsi que l'on arrive à boucler les 23 M€ pour protéger une grande partie de la vallée du Var.

Dans ce prolongement, le programme de renforcement de la digue du plan d'eau du Broc est lancé, coûtant 1,1 M€ dont 25 % proviennent de l'État, 25 % de la Région et 50 % du conseil général, communauté de communes des Coteaux d'Azur, Le Broc et Carros et comportant les opérations de confortement du seuil 7, établissement des seuils 8, 9 et 10, confortement et rehaussement de la Digue des Français. Tout cela permettra de relancer les programmes d'aménagement.

Quand je pense que la ville de Nice aujourd'hui à Carras est sous l'emprise du PPRI et qu'il est impossible de délivrer un permis de construire, il était urgent que le rapport présenté aujourd'hui puisse devenir effectif pour lancer ces travaux d'urgence afin de débloquer un certain nombre de situations.

Cependant il faut aussi gérer l'avenir, notamment en matière d'alimentation en eau. Je vous rappelle qu'une grande partie de l'eau potable dont bénéficient près de 600 000 personnes dans le département des Alpes-Maritimes, provient de la nappe phréatique du Var. Avec les périodes de sécheresse que nous avons connues ces dernières années, j'ai quand même une certaine inquiétude parce que j'ai vu cette nappe phréatique baisser de manière substantielle. Il a été déjà constaté des problèmes de vulnérabilité et une tendance à la baisse de la nappe qui continue à être une préoccupation pour les gestionnaires de la ressource.

Il est donc important que nous maîtrisions tout cela, sachant que plus profondément que la nappe actuelle, il y a encore d'autres sources qui sont directement rejetées dans la mer, des sources provenant de fleuves anciens du temps où le niveau de la mer était beaucoup plus bas, en période glaciaire, sur lesquelles nous avons lancé des études et des recherches et où nous pourrions là aussi trouver des ressources complémentaires. Mais tout cela doit se faire dans une synergie globale avec la gestion du fleuve Var.

Enfin, M. TUJAGUE, vous avez parlé des autres fleuves que sont le Paillon notamment et la Siagne, et puis il y a d'autres cours d'eau qui sont concernés, mais le Paillon est un de ceux qui sont le plus exposés et qui ont bénéficié de contrats de rivière ces dernières années. Bien évidemment, je partage votre souhait de voir le conseil général, tout comme il sera l'un des partenaires essentiels de ce transfert de domanialité, être un partenaire des autres acteurs pour veiller sur tous les torrents. Ces torrents qui, de manière ponctuelle, font part de leur colère par rapport à l'aménagement que les hommes ont fait de leur lit au cours des décennies écoulées. Je partage l'avis de M. VINCIGUERRA qui affirme que quelles que soient les digues que nous aménagerons ici ou là, tout ce qui a été conquis par l'homme au cours du siècle écoulé restera toujours menacé, et donc tous les aménagements doivent être conçus de telle sorte qu'il puisse y avoir une sorte d'inondabilité.

C'est par exemple le cas avec la trémie d'accès à la zone d'activités de Carros Le Broc qui, en cas de crue centennale, permettra de se retrouver en situation d'inondabilité. De plus, l'aménagement de la trémie permet à un nombre qui se chiffre par plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de mètres cubes d'eau supplémentaires, de circuler dans le lit du Var en empruntant la trémie, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cet équipement a donc été conçu de telle sorte qu'en cas de crue torrentielle le lit du Var soit mieux protégé avec l'aménagement de la trémie

d'accès à la zone d'activités de Carros Le Broc. On est dans une situation de sécurisation supérieure à la situation antérieure. Cela démontre bien que les choix que nous avons faits étaient les bons.

En tout cas, M. TUJAGUE et M. MOTTARD qui avez soutenu cette position, je suis tout à fait favorable à ce que le conseil général puisse intervenir bien évidemment dans les mêmes proportions que pour le Var sur les autres cours d'eau qui, régulièrement, menacent la sécurité d'un certain nombre de populations.

M. CUTURELLO, vous souhaitiez reprendre la parole ?

**M. CUTURELLO.- Pour préciser, M. Le Président, que nous voterons la délibération et simplement une autre précision, vous avez évoqué dans votre propos...**

**M. Le Président.-** Mais vous demandez la suspension du PPRI quand même !

**M. CUTURELLO.-** Nous demandons la cohérence dans la mise en œuvre des opérations.

**M. Le Président.-** C'est au procès-verbal, vous l'avez demandé.

**M. CUTURELLO.-** Oui, mais je tiens à préciser que notre souci premier a toujours été, dans cet aménagement de la plaine du Var, la cohérence du développement et la préservation de la vallée du Var. Concernant le PPRI, vous avez vous-même évoqué la situation de Carras qui est difficile en ce moment et la nécessité de la faire évoluer pour que les choses puissent changer dans ce secteur qui est soumis au PPRI. Vous avez d'une certaine façon aussi abordé cette question comme je l'avais fait tout à l'heure.

**M. Le Président.-** Votre préoccupation est la cohérence mais pour moi c'est d'abord la sécurité des populations - mais ça ce n'est pas votre souci -. Or, concernant par exemple Carras ou Saint-Augustin, je ne demande pas au Préfet, contrairement à vous, de suspendre le PPRI. C'est par ce rapport que je présente aujourd'hui que nous pourrons faire les travaux nécessaires qui à la fois protégeront les populations et nous permettront de débloquer les situations. Alors que vous, vous avez le souci de la cohérence, moi, je me préoccupe d'abord de la sécurité des populations.

*Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **10. PROGRAMME ESPACES NATURELS PAYSAGES**

**M. Le Président.-** Il s'agit du programme des espaces naturels paysages qui a pour objet d'approuver le principe, en accord avec la ville de Nice, de la prise en charge par le département de la gestion des 15 hectares d'espaces naturels dont elle est propriétaire sur la colline Saint-Philippe, afin de les intégrer dans le réseau des parcs naturels départementaux. Il s'agit également de valider les termes de la convention cadre à soumettre à la ville de Nice pour contractualiser les modalités de transfert de cette gestion.

Je rappelle que, sur ces 15 hectares d'espaces naturels, le conseil général s'était porté candidat à leur acquisition il y a trois ans. C'est un espace naturel avec une très grande biodiversité et des essences d'une grande richesse, en cœur de ville. Tout comme nous avons fait l'acquisition d'une partie de la Croix des Gardes à Cannes et d'une grande partie de l'Estérel pour les faire entrer dans notre réseau de parcs départementaux (comme la Valmasque, Vaugrenier, la Grande Corniche, etc.).

En effet, nous estimions que notre expérience, notre expertise, la compétence de l'ensemble des services du département pour en faire un parc départemental, avec l'aide du Conservatoire du littoral qui est partenaire du conseil général, pouvaient nous permettre cette intégration dans le réseau des parcs départementaux.

La ville de Nice, à l'époque, n'était pas d'accord. Le résultat est que, trois ans après, la ville de Nice en a fait l'acquisition mais le parc est toujours une friche ce qui constitue un véritable danger au cœur de la cité de surcroît et n'est pas ouvert au public.

Nous vous proposons donc, par cette convention, conformément à la démarche que nous avons initiée il y a trois ans, de l'intégrer dans le réseau des parcs départementaux.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. VICTOR.

**M. VICTOR.**- Merci, M. Le Président.

Avant d'aborder précisément l'objet de ce dossier, nous n'avons pas souhaité intervenir dans le débat du début de notre assemblée concernant le règlement intérieur parce que ce que nous avons à dire n'était pas en phase avec le débat qui avait lieu. Cependant, je tenais quand même à souligner dans tout le travail qui a eu lieu depuis maintenant plusieurs semaines concernant cette importante désignation dans les différents organismes, les bonnes relations que nous avons eues tant avec le cabinet qu'avec le service de l'assemblée et, après plusieurs allers-retours, même parfois quelques petites mésententes, au final nous sommes parvenus à nous entendre. Je tenais à le dire parce que nous avons eu là une très bonne relation.

Sur le dossier en question, on ne peut pas dire encore qu'Estienne d'Orves va devenir un parc départemental. Il appartient toujours à la ville de Nice. Donc, avec les rapports qu'entretiennent la Ville et le conseil général aujourd'hui, et vous en avez évoqué quelques-uns, peut-on penser que pour des situations similaires qui interviendraient à l'avenir avec d'autres communes, nous aurions le même type de proposition, voire de programme et de prise en gestion de ce type de parc ? Cette pratique aura-t-elle tendance à se généraliser ? C'était ma première question.

Enfin, autant je me félicitais des bonnes relations que nous avons eues tout à l'heure, autant il est quand même un peu dommage que, sur des rapports de ce type, on soit obligé d'apprendre par la presse que la chose va intervenir alors que nous ne prenons la décision qu'aujourd'hui. Je tenais quand même à le souligner.

Merci.

**M. Le Président.**- M. VICTOR, d'abord je vous remercie pour vos propos sur les relations de travail préparatoire à la présentation des rapports sur les désignations. C'est vrai qu'il y a une grande qualité de relations entre mes collaborateurs et votre groupe, au-delà de ce qui peut faire notre différence dans le débat politique.

Pour répondre plus précisément à votre question, vous le savez, c'est un problème de conviction personnelle qui, de manière transversale, transcende souvent les clivages des partis politiques. J'estime que le département des Alpes-Maritimes a été beaucoup trop densifié depuis près de cinquante ans et je le réaffirme aujourd'hui. Je m'estime, à ma manière, un écologiste aussi convaincu que peut l'être M. VINCIGUERRA, avec tout ce qu'il peut y avoir de noble derrière ce terme. Je m'honore de tout ce que nous avons initié, le travail que nous sommes en train de faire avec la Fondation de Nicolas HULOT avec laquelle une convention a été signée au service des

nouvelles technologies environnementales en Méditerranée, ici, au fort de la Revère. Ce dossier avance, je veux vous le dire, et d'ici un an, un an et demi ce type de partenariat sera bâti avec la fondation Nicolas HULOT, retenue par Les Départements de France.

Notre exigence aujourd'hui est de travailler en termes d'urbanisme et de logement sur les centres anciens, sur les périmètres des communes, de boucher les dents creuses et de préserver tous les espaces naturels sensibles. Nous avons conquis des milliers d'hectares dans notre département avec de l'habitat diffus et toutes les conséquences que doit subir la collectivité en général, et le conseil général en particulier. A cet égard, lorsque que l'on remonte aux dix dernières années, 50 % de permis de construire de plus ont été débloqués pour de l'habitat diffus, en même temps sans augmentation de la démographie. Parallèlement, il y a eu une augmentation de 20 % des flux de circulation sur les routes départementales. Chaque fois qu'une petite maison individuelle est bâtie, ce sont deux, trois ou quatre voitures de plus qui circulent.

Si nos anciens avaient décidé de ne pas laisser construire au-delà des remparts du village, c'est sûrement qu'ils avaient déjà conscience d'un certain nombre de choses. Nous, nous avons tout laissé exploser. Peut-on, à l'infini, laisser le département des Alpes-Maritimes être gâché ? Je n'y suis pas favorable et c'est la raison pour laquelle, désormais, dans les aides aux communes, je serai attentif aux politiques qui sont conduites par les uns et les autres. On ne peut pas me demander de construire des collèges dans des endroits où il est impossible de se rendre, d'élargir les routes départementales à l'infini, etc. Nous devons faire preuve de responsabilité, nous devons réfléchir à ce que nous allons laisser en héritage à nos enfants.

Si le département des Alpes-Maritimes doit se limiter à un certain nombre de population, nous ne sommes pas en compétition pour avoir deux millions d'habitants et être plus importants que le conseil général de Paris. Nous ne sommes pas en compétition pour cela. Notre géographie a des limites, elle est faite entre pied de colline et littoral. C'est bien pour cela que « Eco-vallée » devra être un modèle de développement durable dans la plaine du Var qui soit très respectueux de cela, qui lutte contre le bétonnage et qui soit le modèle de la Méditerranée, d'un territoire de développement et d'aménagement durable et le reflet de ce que doit être le département des Alpes-Maritimes.

La politique du conseil général, ces dernières années, avec l'aide du Conservatoire du littoral, a été de préserver chaque mètre carré d'espace naturel sensible disponible et d'en faire un parc ouvert au public, plutôt que de prendre le risque de le voir tomber entre les mains d'un promoteur.

Vous me dites : êtes-vous prêt pour demain à faire de même avec d'autres communes ? Non seulement je suis prêt, mais je vais vous dire qu'on n'a pas arrêté de le faire. Je peux vous parler de la Grande Corniche où une partie de ce parc appartient au conseil général, mais d'autres parties appartiennent à La Trinité, à Eze et à La Turbie et où nous avons ce type de convention. Pour les parties dont ces trois communes sont propriétaires, c'est le conseil général qui administre.

Je peux vous parler du Vinaigrier qui est propriété du Conservatoire du littoral, avec lequel une convention a été signée pour laisser le département l'administrer. Il en est de même pour les parcs de l'Estérel, le Cros de Casté, la Brague ou la Valmasque. Prochainement, nous allons poursuivre cela avec Vallauris pour le parc des Glaïeuls et avec Cagnes-sur-Mer pour les Rives du Loup. Nous sommes en discussion avec le maire de Cagnes-sur-Mer, M. Louis NEGRE.

Ce que je vous propose purement et simplement pour la ville de Nice, c'est ce que l'on a déjà fait pour six autres parcs que nous administrons pour le compte des communes et que nous sommes

en train de faire pour deux autres parcs du département, ni plus ni moins. Cela répond donc pleinement à votre interrogation, M. VICTOR.

Mme BOY-MOTTARD, je vous passe la parole.

**Mme BOY-MOTTARD.**- C'est une très bonne chose que la gestion de la colline Saint-Philippe, donc du parc, soit transférée au département. J'ai vu dans la presse il y a quelques mois qu'il y avait un problème entre la ville de Nice et l'architecte des Bâtiments de France - peut-être M. BETTATI, qui me semblait impliqué dans cette histoire, pourrait en dire un mot - à propos d'un puits que l'architecte voulait conserver et la Ville déplacer afin de faire une entrée de parc, et à propos également de la construction d'un immeuble en contrebas de la colline. Il semblerait que l'architecte veuille opposer un veto à cette construction, puisqu'on est dans une zone protégée compte tenu de la chapelle qui se situe à proximité. Où en est-on, y a-t-il toujours ces litiges, qu'est-ce que cela va devenir ? C'était une question non seulement technique mais aussi informative.

**M. Le Président.**- Mme BOY-MOTTARD, je vais vous répondre mais sachez que l'on entre là dans un débat municipal. Je le dis parce que moi qui étais conseiller régional, premier vice-président de cette région comme M. ALLEMAND peut l'être aujourd'hui, j'étais excédé quand j'allais à Marseille alors que j'allais défendre les intérêts de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans les missions qui étaient les siennes, les Marseillais nous engageaient toujours dans des débats entre la droite et la gauche marseillaises qui nous excédaient, et je crois que c'est toujours le cas. Je souhaite qu'une collectivité reste à la place qui doit être la sienne. Je ne veux pas que demain, ici, ce soit le lieu d'un débat sur Cannes, sur Grasse, sur Nice. Je préfère que nous restions dans nos compétences départementales sur lesquelles nous avons à nous prononcer. Pour le reste, il s'agit de compétences en termes d'urbanisme relevant du maire lui-même. Je vous réponds par délicatesse mais je voudrais qu'à l'avenir nous restions dans notre domaine de compétence parce que cela n'intéresse aucun de nos autres collègues qui ne sont pas concernés par Nice.

Il y a un puits et une chapelle qui sont classés. J'ai dit à l'Architecte des Bâtiments de France, M. VERRIER, qui est un homme de grande qualité, que c'est à lui de décider et c'est son choix qui s'imposera. J'ai d'ailleurs donné des instructions en ce sens, pour respecter la demande et les recommandations de l'architecte des Bâtiments de France pour que soit protégé ce patrimoine. Vous savez à quel point je suis attaché à la défense du patrimoine ancien, comme nous l'avons fait pour le palais de l'agriculture sur la promenade des Anglais. Je ne veux pas que le puits ou la chapelle puissent être mis en cause par un programme immobilier. Le promoteur ira construire ailleurs s'il trouve un autre endroit, mais je protège d'abord mon patrimoine et je respecte surtout l'avis d'un homme de grande qualité qu'est M. VERRIER.

***Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Je reprends la page 19. Avant de procéder à une interruption de séance pour permettre aux dix commissions, sous la présidence du doyen d'âge, de désigner le président et les deux vice-présidents de chaque commission, je vous rappelle que j'ai tenu à faire apparaître clairement la nouvelle architecture budgétaire et comptable mise en place en 2006. Les intitulés de chaque commission ayant été déjà mentionnés, je vais vous donner lecture du nombre de membres qui constitue chacune d'entre elle :

- commission des finances, administration générale et moyens : 26 membres
- commission santé, personnes âgées, insertion, politique de la ville : 26 membres
- commission multi-modalité : routes, ports, transports, déplacements AOT, sécurité : 26 membres
- commission développement local, aménagement du territoire, logement : 26 membres

- commission de l'écologie et du développement durable : 20 membres
- commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, vie étudiante et de la recherche : 20 membres
- commission des arts et de la culture : 20 membres
- commission des sports et de la jeunesse : 20 membres
- commission économie, tourisme : 20 membres
- commission montagne, agriculture, forêt, contrat de plan, coopération transfrontalière : 20 membres

Avant de passer à l'élection des présidents et vice-présidents des commissions, je voudrais vous rappeler mon attachement au fonctionnement de la commission d'évaluation des marchés dont je vous précise qu'elle est coprésidée par un conseiller général de la majorité et un conseiller général de l'opposition, désignés par les groupes politiques. Cette commission sera placée sous la double présidence du Pr ASSO et de Me CONCAS, membres titulaires de la commission.

On reste donc dans le cadre de ce que nous avons initié avec Jean-François KNECHT et Bernard ASSO, lorsque j'avais souhaité que nous ayons une commission capable d'assurer la transparence des marchés publics dans notre collectivité. Je rends encore hommage à Jean-François KNECHT, à sa mémoire et au rôle qu'il avait donné et impulsé à cette commission d'évaluation de l'exécution des marchés publics. De même, je remercie Bernard ASSO qui, à ses côtés, avait donné une consistance à cette commission, et je souhaite que Me CONCAS et le Pr ASSO puissent poursuivre ce travail dans la même voie.

Je vous propose d'élire dix conseillers généraux titulaires et dix conseillers généraux suppléants pour cette commission :

A l'issue du scrutin auquel il est procédé, sont élus :

**En qualité de titulaires**

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| - M. Bernard ASSO       | - M. Fernand BLANCHI     |
| - <b>M. Marc CONCAS</b> | - Mme Colette GIUDICELLI |
| - M. Jean-Mario LORENZI | - M. Gérard MANFREDI     |
| - Mme Anne SATTONNET    | - M. Philippe TABAROT    |
| - M. Auguste VEROLA     | - M. Jacques VICTOR      |

**En qualité de Suppléants**

- |                      |                                   |
|----------------------|-----------------------------------|
| - M. Olivier BETTATI | - M. Charles-Ange GINESY          |
| - M. Thierry GUEGUEN | - M. Alain GUMIEL                 |
| - M. Henri REVEL     | - M. Georges ROUX                 |
| - M. Patrick TAMBAY  | - M. Robert VELAY                 |
| - M. Francis TUJAGUE | - <b>M. J-Raymond VINCIGUERRA</b> |

Je passe maintenant à la désignation des membres des commissions intérieures.

J'ai demandé aux présidents de groupe de me faire connaître les candidatures des élus souhaitant siéger aux diverses commissions.

Une fois la composition de chaque commission thématique arrêtée, je vous propose, à l'issue de cette séance et conformément à l'article 7 du règlement intérieur, de procéder à l'élection du président et des deux vice-présidents de chacune d'entre elles. Ces désignations interviennent sous

la présidence du doyen d'âge des commissions concernées. Seuls prennent part au vote les membres appartenant à la commission concernée.

Je demande au public et aux journalistes de bien vouloir quitter la salle afin que nous procédions à la désignation des présidents et vice-présidents des commissions internes et il sera immédiatement donné communication à la presse des désignations auxquelles les commissions vont procéder.

Il y avait deux formules possibles : soit chaque commission se réunissait les unes derrière les autres en salle de commission, cela aurait duré trois jours ; soit l'on passe en revue une par une les commissions après que la séance plénière ait été levée et l'on désigne le président et les vice-présidents de chacune d'entre elles, ce qui devrait prendre environ cinquante minutes.

Comme cette procédure doit se faire à huis clos, je demande à la fois au public et aux journalistes de comprendre que nous leur demandons aimablement de bien vouloir quitter cette salle des délibérations, en les remerciant d'avoir couvert notre séance plénière.

La séance est levée à 10 h 35.

<b>COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES AU CONSEIL GENERAL</b>
--

**Commission des finances,  
administration générale et moyens**

**Président :** M. GUEGUEN

**Vice-président :** M. LISNARD

**Vice-président :** M. CALZA

Pr Bernard ASSO M. Fernand BLANCHI M. Joseph CALZA M. Patrick CESARI M. Honoré COLOMAS <b>M. Marc CONCAS</b> M. Maxime COULLET <b>M. Paul CUTURELLO</b> <b>M. Antoine DAMIANI</b> M. Gaston FRANCO Pr René GILLY M. Charles-Ange GINESY Mme Colette GIUDICELLI	M. Thierry GUEGUEN M. Alain GUMIEL M. Jean-Auguste ICART M. Jean-Pierre LELEUX M. Henri LEROY M. David LISNARD M. Lionnel LUCA M. Gilbert MARY M. Patrick MOTTARD M. Louis NEGRE M. Henri REVEL M. Philippe TABAROT M. Francis TUJAGUE
--	--

**Commission santé, personnes âgées,  
insertion, politique de la ville**

**Président :** Pr. BENCHIMOL

**Vice-président :** Pr. GILLY

**Vice-président :** M. MANGIAPAN

M. Noël ALBIN <b>M. Patrick ALLEMAND</b> Me José BALARELLO Pr Daniel BENCHIMOL Mme Dominique BOY-MOTTARD M. Joseph CALZA M. Patrick CESARI M. Honoré COLOMAS <b>M. Paul CUTURELLO</b> <b>M. Antoine DAMIANI</b> Pr René GILLY Mme Colette GIUDICELLI M. Alain GUMIEL	M. Jean-Pierre LELEUX M. David LISNARD M. Jean-Mario LORENZI M. Lionnel LUCA M. Gérard MANFREDI M. Jean-Pierre MANGIAPAN M. Gilbert MARY M. Éric PAUGET M. Gérard SPINELLI M. Philippe TABAROT M. Robert VELAY M. Auguste VEROLA M. René VESTRI
--	---

**Commission multi-modalité : des routes, ports,  
transports, déplacements AOT, sécurité**

**Président :** M. VELAY

**Vice-président :** M. ROSSI

**Vice-président :** M. ICART

M. Noël ALBIN M. Patrick CESARI M. Maxime COULLET <b>M. Antoine DAMIANI</b> M. Gaston FRANCO Pr René GILLY M. Charles-Ange GINESY <b>Mme Marie-Louise GOURDON</b> M. Jean-Auguste ICART M. Jean-Pierre LELEUX M. Henri LEROY M. David LISNARD M. Lionnel LUCA	M. Jean-Pierre MASCARELLI M. Patrick MOTTARD M. Louis NEGRE M. Henri REVEL M. Michel ROSSI Dr Georges ROUX M. Gérard SPINELLI M. Philippe TABAROT M. Patrick TAMBAY M. Jean THAON M. Robert VELAY M. René VESTRI <b>M. Jean-Raymond VINCIGUERRA</b>
---	---

**Commission développement local,  
aménagement du territoire, logement**

**Président :** Mme SATTONNET

**Vice-président :** M. BETTATI

**Vice-président :** M. BLANCHI

Pr Bernard ASSO Me José BALARELLO M. Olivier BETTATI M. Fernand BLANCHI Mme Dominique BOY-MOTTARD M. Joseph CALZA M. Patrick CESARI M. Honoré COLOMAS M. Maxime COULLET <b>M. Paul CUTURELLO</b> M. Gaston FRANCO M. Charles-Ange GINESY <b>Mme Marie-Louise GOURDON</b>	M. Thierry GUEGUEN M. Jean-Pierre LELEUX M. Henri LEROY M. Jean-Mario LORENZI M. Lionnel LUCA M. Jean-Pierre MASCARELLI M. Louis NEGRE Mme Anne SATTONNET M. Philippe TABAROT M. Patrick TAMBAY M. Francis TUJAGUE M. Robert VELAY <b>M. Jean-Raymond VINCIGUERRA</b>
--	---

**Commission de l'écologie  
et du développement durable**

**Président :** M. LORENZI  
**Vice-président :** M. COULLET  
**Vice-président :** M. SPINELLI

M. Olivier BETTATI M. Fernand BLANCHI Mme Dominique BOY-MOTTARD M. Maxime COULLET <b>M. Antoine DAMIANI</b> M. Gaston FRANCO M. Thierry GUEGUEN M. Henri LEROY M. Jean-Mario LORENZI M. Lionnel LUCA	M. Gilbert MARY M. Jean-Pierre MASCARELLI Dr Pierre-Guy MORANI M. Éric PAUGET M. Michel ROSSI Mme Anne SATTONNET M. Gérard SPINELLI M. René VESTRI M. Jacques VICTOR <b>M. Jean-Raymond VINCIGUERRA</b>
---	--

**Commission économie, tourisme**

**Président :** M. GUMIEL  
**Vice-président :** M. CESARI  
**Vice-président :** M. FRANCO

<b>M. Patrick ALLEMAND</b> Pr Bernard ASSO M. Fernand BLANCHI Mme Dominique BOY-MOTTARD M. Patrick CESARI <b>Me Marc CONCAS</b> M. Gaston FRANCO Dr Alain FRERE M. Charles-Ange GINESY M. Alain GUMIEL	M. Jean-Auguste ICART M. Henri LEROY M. David LISNARD M. Jean-Mario LORENZI M. Lionnel LUCA M. Jean-Pierre MASCARELLI Mme Anne SATTONNET M. Philippe TABAROT M. René VESTRI M. Jacques VICTOR
---	--

**Commission montagne, agriculture, forêt,  
contrat de plan, coopération transfrontalière**

**Président :** M. BLANCHI  
**Vice-président :** Dr. MORANI  
**Vice-président :** M. FRANCO

Me José BALARELLO M. Fernand BLANCHI Mme Dominique BOY-MOTTARD M. Joseph CALZA M. Patrick CESARI <b>M. Paul CUTURELLO</b> M. Gaston FRANCO Pr René GILLY M. Charles-Ange GINESY M. Thierry GUEGUEN	M. Jean-Mario LORENZI M. Lionnel LUCA M. Gilbert MARY M. Jean-Pierre MASCARELLI Dr Pierre-Guy MORANI Mme Anne SATTONNET M. Jean THAON M. Francis TUJAGUE M. Robert VELAY <b>M. Jean-Raymond VINCIGUERRA</b>
---	--

**Commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur,  
vie étudiante et de la recherche**

**Président :** M. MANFREDI  
**Vice-président :** Pr. ASSO  
**Vice-président :** M. COULLET

Pr Bernard ASSO Me José BALARELLO M. Maxime COULLET <b>Me Marc CONCAS</b> Dr Alain FRERE <b>Mme Marie-Louise GOURDON</b> M. David LISNARD M. Lionnel LUCA M. Gérard MANFREDI M. Jean-Pierre MANGIAPAN	M. Jean-Pierre MASCARELLI M. Patrick MOTTARD M. Louis NEGRE Dr Georges ROUX M. Patrick TAMBAY M. Jean THAON M. Robert VELAY M. Auguste VEROLA M. René VESTRI M. Jacques VICTOR
--	---

**Commission des arts et de la culture**

**Président :** M. VEROLA  
**Vice-président :** Me BALARELLO  
**Vice-président :** Pr. ASSO

Pr Bernard ASSO Me José BALARELLO <b>Me Marc CONCAS</b> M. Maxime COULLET Dr Alain FRERE <b>Mme Marie-Louise GOURDON</b> M. David LISNARD M. Jean-Mario LORENZI M. Gérard MANFREDI M. Jean-Pierre MANGIAPAN	M. Gilbert MARY M. Patrick MOTTARD M. Louis NEGRE M. Eric PAUGET M. Michel ROSSI M. Philippe TABAROT M. Patrick TAMBAY M. Jean THAON M. Auguste VEROLA M. Jacques VICTOR
--	---

## Commission des sports et de la jeunesse

**Président :** M. PAUGET

**Vice-président :** M. TAMBAY

**Vice-président :** M. LISNARD

<p><b>M. Patrick ALLEMAND</b> Pr Bernard ASSO Me José BALARELLO <b>M. Antoine DAMIANI</b> Dr Alain FRERE M. David LISNARD M. Lionnel LUCA M. Gérard MANFREDI M. Jean-Pierre MANGIAPAN M. Gilbert MARY</p>	<p>M. Patrick MOTTARD M. Louis NEGRE M. Éric PAUGET Dr Georges ROUX M. Patrick TAMBAY M. Jean THAON M. Robert VELAY M. Auguste VEROLA M. René VESTRI M. Jacques VICTOR</p>
---	--

La séance est levée à 10 h 50.